

Mairie du 8^{ème} arrondissement - Pôle Affaires Générales – Elections (PAGE)
☎ : 01.44.90.76.74 Courriel : ddct-ma08-page@paris.fr
3, rue de Lisbonne - 75008 PARIS

Inscriptions scolaires

DANS LES ECOLES PUBLIQUES DU 8^e ARRONDISSEMENT (MATERNELLES ET PRIMAIRES)

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 00, le jeudi de 8 h 30 à 19 h 30

DOCUMENTS A FOURNIR

- Pièce établissant la qualité de responsable légal (pièce d'identité) et, le cas échéant jugement précisant les conditions d'exercice de l'autorité parentale⁽¹⁾.
- Acte de naissance de l'enfant ou livret de famille (*acte de naissance et acte de mariage traduits pour les enfants nés à l'étranger*).
- Carnet de santé de l'enfant⁽²⁾ (Vaccin DT Polio obligatoire avec les rappels)
- Dernière taxe d'habitation
- Facture énergie (électricité/gaz) récente (moins de trois mois)



ATTENTION : Seuls les documents originaux sont acceptés.
La présence personnelle de l'un des titulaires de l'autorité parentale est obligatoire.

⁽¹⁾ : En cas de séparation ou de divorce, il sera nécessaire de produire une pièce officielle établissant le droit de garde légal de l'enfant (*le jugement étranger devra être traduit et avoir fait l'objet d'un exequatur*). Pour les personnes autres que les parents, il sera nécessaire de produire un jugement pour toute autorité parentale déléguée à un tiers.

⁽²⁾ : Les attestations de vaccination qui figurent sur le carnet de santé ne seront acceptées qu'à la condition de comporter les deux éléments suivants : les dates exactes de vaccination ainsi que la signature et le cachet du médecin. En cas de certificat médical de contre-indication, celui-ci devra obligatoirement préciser la durée de la contre-indication et s'étendre après la date d'admission de l'enfant à l'école.

Situations particulières et demandes de dérogation : voir modalités au dos

Situations particulières :

1. Pour les personnes hébergées, il conviendra de fournir

Attention : La présence de l'hébergeant est requise.

→ Concernant l'hébergeant :

- Pièce d'identité
- Attestation sur l'honneur d'hébergement remplie en mairie en présence du fonctionnaire municipal
- Dernière taxe d'habitation
- Bail de location ou Titre de propriété
- Facture énergie (électricité/gaz) récente (moins de trois mois)

→ Concernant l'hébergé (document montrant la réalité de la résidence du demandeur au domicile de l'hébergeant)

- Pièce d'identité
- Acte de naissance de l'enfant ou livret de famille (acte de naissance et acte de mariage traduits pour les enfants nés à l'étranger)
- Carnet de santé de l'enfant (Vaccins DT Polio obligatoires avec les rappels)
- Justificatif officiel à l'adresse de l'hébergeant et au nom de l'hébergé (CAF, assurance maladie)

2. Pour les personnes résidant dans un logement de fonction, il conviendra de fournir

- Le contrat ou une attestation de l'employeur mentionnant le logement

Demandes de dérogation



Pour toute demande de dérogation, en plus des documents nécessaires à une inscription (voir au dos), merci de bien vouloir fournir :

- Une lettre de motivation.
- Une enveloppe timbrée à l'adresse du domicile de résidence des responsables légaux.

Les demandes de dérogation pour l'année scolaire suivante doivent être déposées **au début du printemps**, merci de vous renseigner auprès du service **Pôle Affaires Générales Élections** pour connaître les dates de dépôt.

Elles seront étudiées et les familles seront avisées **courant du mois de juin** de la suite qui leur aura été réservée.